

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE CHLEF**

**DAIRA DE TENES**

**COMMUNE DE SIDI-AKKACHA**

**MATRICULE FISCAL : 098402115018535**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° : 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communale de Sidi-Akkacha informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/2026, paru aux journaux "EL FADJR" و "EL WATAN" en date du 29/03/2026, que l'opération a été attribuée provisoirement comme suit :

N°	L'opération	L'entreprise	Matricule fiscal	Montant (DA)	délaï de réalisation	Critères
01	Op01 : aménagement et revêtement en béton bitumineux de la route reliant la RW 151et quartier onser n'has (1+2) de 02 km + chemin sur distance de 700 m.	Entreprise driza abdelkader, Tadjena - chlef-	17902010320516900000	33 330 710 .00	04 mois	Moins disante
	Op02 : aménagement et revêtement en béton bitumineux chaude la rue chaouch ahmed sur une longueur de 400 m et des ruelles adjacentes.	SARL TERSIF TRAVAUX PUBLICS, khelifi abderrahmane oum drou - chlef-	001902090716532	27 850 771.00	90 jours	Moins disante
02	Amenagement urbain de VSA bouhalou T2 cot é nord.	SARL OULED AMMOUR, - chlef-	001702090696308	44 845 150.00	03 mois	Moins disante

Les soumissionnaires protestant ce choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés dans un délai de dix (10) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, les soumissionnaires peuvent aussi prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, en se rapprochant des services de la commune dans un délai de trois (03) jours , à compter de la date de la première parution du présent avis aux journaux cités ci-dessus, ainsi qu'au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public.

**Le président de l'APC**